

Mesdames, Messieurs,

Objet: Avenir du balisage côtier

Nous venons à vous afin d'attirer votre attention sur la future réforme de la signalisation maritime réorganisant le balisage de nos côtes.

Faisant suite au rapport CGEDD n°011062-01 IGAM n°2018-33 (rapport BARADUC), le balisage serait ainsi défini à l'avenir:

- En établissements de signalisation maritime (ESM), c'est à dire un balisage régalien minimum qui resterait à la charge de l'état.
- En aides à la navigation de complément (ANC), nécessaires mais pas indispensables à la sécurité de la navigation.
- En éléments de confort pour certains ouvrages de balisage existants ainsi que les accès des petits ports et chenaux jugés secondaires.

La responsabilité et l'entretien de ces derniers incomberaient désormais aux communes (voire aux régions) ou seraient tout simplement supprimés!

Nous nous doutons bien que ces mêmes communes n'auront les moyens, ni techniques, ni financiers pour assurer cette charge supplémentaire. Elles leur conviendraient donc de faire appel aux moyens publics(Phares et Balises sous convention) ou à des prestataires privés.

Actuellement, la direction des Affaires Maritimes envisage la suppression au minimum de huit navires dédiés au balisage sur l'ensemble des côtes métropolitaines.

On ne peut que s'inquiéter de ces réductions de moyens techniques et financiers, même si nous sommes bien conscients des efforts budgétaires auxquels tous les ministères sont soumis.

Inéluctablement cette réforme nuira à la qualité de service de notre balisage côtier ainsi qu'à la sécurité des usagers de la mer.

Nous souhaiterions que les élus des communes littorales prennent conscience de ces évolutions et fassent remonter leurs points de vue ou craintes auprès des instances nationales.

Dans l'attente de réponses de votre part, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus respectueux

Pour les Officiers et Marins,

Vincent CORFDIR
Représentant National Pex CFDT

Christophe ROGER
Représentant national officier CFDT